

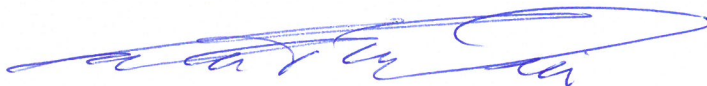
Adoption du budget 2020 et du programme triennal des immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire se tiendra le **9 décembre 2019 à 19h00** à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 672, boulevard St-François à Lac-des-Écorces et pendant laquelle séance extraordinaire le budget pour l'année 2020 de la Municipalité de Lac-des-Écorces sera adopté ainsi que le programme triennal des immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2020 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 956 du Code municipal du Québec.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 29^e jour de novembre 2019.

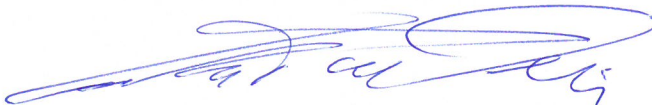


Linda Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-des-Écorces, certifie que j'ai affiché le présent avis public aux quatre endroits prévus par le Conseil municipal, le 29 novembre 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 29 novembre 2019.



Linda Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière